

Guide utilisateur SafeTender

Création d'un SAD



OMNIKLES

Date	Version	Modification	Rédacteur
17/04/2026	1.0	Création du document	YLT

Sommaire

1	Explication du SAD.....	3
2	Déroulement d'un SAD.....	3
3	Le SAD dans SafeTender.....	4
3.1	Création du SAD.....	4
3.2	Fin de la première phase.....	5
3.3	Seconde phase de candidature continue.....	5
3.3.1	Ouverture des candidatures et intégration dans le SAD.....	5
3.3.2	Mettre en ligne un marché spécifique.....	6
3.3.2.1	Création du marché spécifique.....	6
3.3.2.2	Vérification des entreprises sélectionnées avant publication.....	8
3.3.2.3	Publication du marché spécifique.....	9
3.3.2.4	Vérification des entreprises sélectionnées après la publication.....	9

1 Explication du SAD

Le fonctionnement d'un SAD, Système d'Acquisition Dynamique, est un peu similaire à un accord-cadre, à la différence que les entreprises peuvent déposer leur candidature tout au long du SAD.

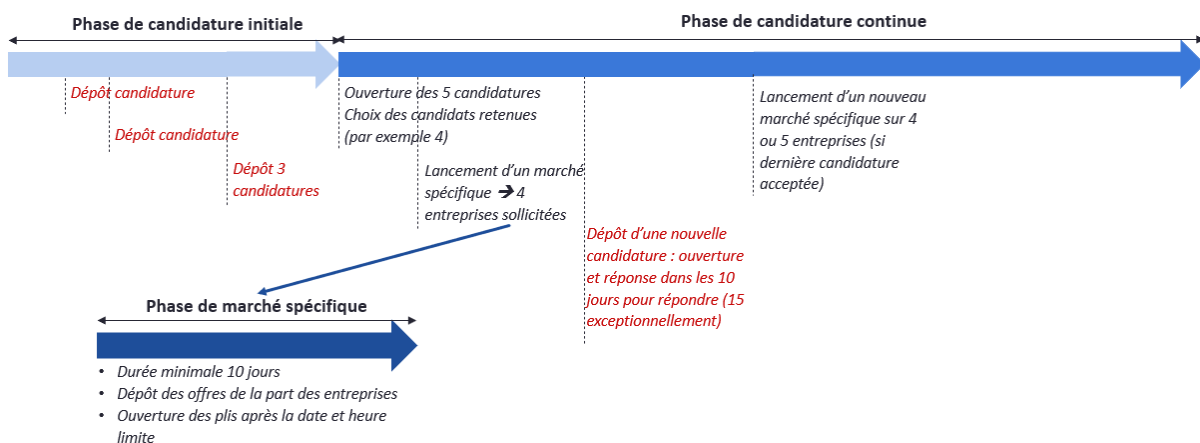
Sur un accord-cadre à marchés subséquents, une fois que les entreprises sont retenues, les candidatures ne sont plus possibles. Un marché subséquent reprendra par conséquent les entreprises dont les candidatures ont été déposées sur l'accord-cadre de référence, aucune nouvelle entreprise ne pourra intégrer l'accord-cadre.

2 Déroulement d'un SAD

Le SAD se déroule en plusieurs phases :

- 1- Une première phase publique permettra aux entreprises de déposer leur candidature. Cette phase doit durer au minimum 30 jours durant lesquels les plis ne pourront pas être ouverts.
- 2- Quand la date limite de dépôt est dépassée, l'acheteur ouvre les plis et étudie les dépôts. Il indique aux entreprises par courrier qui est retenue et qui ne l'est pas.
- 3- Le SAD doit continuer pour accepter les nouvelles candidatures durant toute la phase. Dans cette deuxième phase de candidature continue, les plis sont ouverts au fur et à mesure de leur arrivée. L'acheteur dispose de 10 jours pour décider si l'entreprise est retenue dans le SAD et prévenir l'entreprise. Exceptionnellement, ce délai peut être porté à 15 jours si cela est justifié (demande d'informations complémentaires à l'entreprise par exemple).
- 4- À tout moment, l'acheteur peut créer un marché spécifique : toutes les entreprises retenues sur le SAD sont alors sollicitées.

Processus du SAD



3 Le SAD dans SafeTender

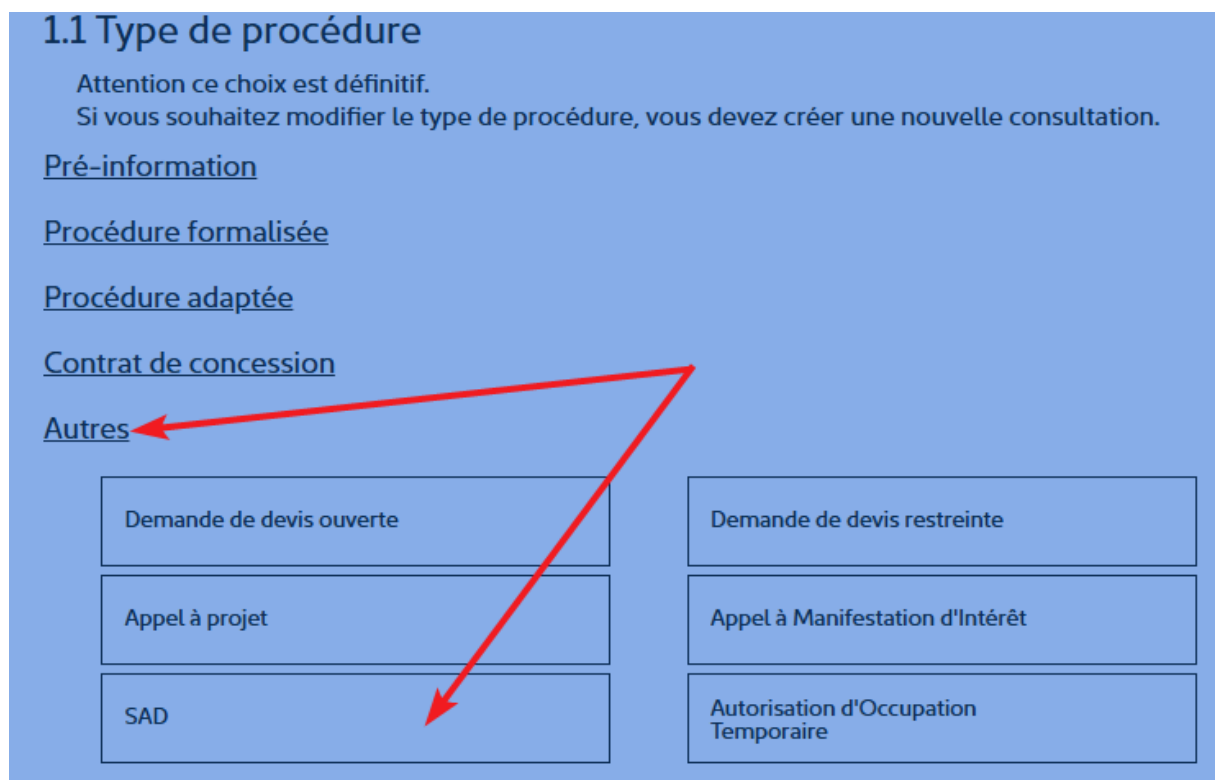
Le SAD dans SafeTender répond aux différentes phases d'un SAD. Bien qu'il s'agisse d'une technique d'achat, le SAD est à créer comme un type de consultation.

En revanche, pour la rédaction de l'avis aux journaux, il faudra bien indiquer le type de la consultation (Appel d'offres ouvert, procédure adaptée...) et la technique d'achat utilisée (SAD).

- Création de la consultation sur la première phase
- Ouverture de plis.
- Relance du SAD pour accepter toutes les candidatures.
- Ouverture des nouvelles candidatures et choix d'intégrer la nouvelle candidature.
- Création des marchés spécifiques.

3.1 Création du SAD

- À la création, et sauf particularité liée à l'organisme, le SAD se trouve dans AUTRES puis SAD.



1.1 Type de procédure

Attention ce choix est définitif.
Si vous souhaitez modifier le type de procédure, vous devez créer une nouvelle consultation.

Pré-information

Procédure formalisée

Procédure adaptée

Contrat de concession

Autres

Demande de devis ouverte	Demande de devis restreinte
Appel à projet	Appel à Manifestation d'Intérêt
SAD	Autorisation d'Occupation Temporaire

- Renseigner toutes les informations de la consultation.
- Pour cette première phase, les plis ne pourront pas être ouverts avant la date limite définie.
- Créer les lots si c'est nécessaire. SafeTender a conservé la terminologie *lots*, mais il s'agit de **catégories** pour les SAD.
- Une fois les informations renseignées, il faut publier le SAD.

Durant cette première phase, l'ouverture des plis pourra être effectuée à la date limite indiquée.

www.omnikles.com – www.oodrive.com

3.2 Fin de la première phase

Quand la première phase est terminée, il faut ouvrir les plis des entreprises ayant déposé, puis rouvrir la consultation pour lancer la seconde phase de candidature qui se poursuivra jusqu'à la fin du SAD.

Pour cela, il faut :

- Dans l'onglet **DECISION** : indiquer quelles sont les entreprises retenues ou pas. Il est possible d'indiquer que toutes les entreprises sont retenues, puis revenir sur la décision ultérieurement.
- Puis relancer la phase de candidature pour que d'autres entreprises puissent déposer des plis

3.3 Seconde phase de candidature continue

Une fois la seconde phase de candidature publiée, il faut relancer la seconde phase de candidature :

- Remettre les documents du DCE.
- Indiquer la date et heure limite du SAD : il s'agit ici de la date à laquelle prendre fin le SAD
- Publier cette nouvelle phase.

Les entreprises pourront déposer leur candidature tout au long du SAD.

Vous pourrez ouvrir les plis au fur et à mesure des dépôts et correspondre avec les candidats via des demandes complémentaires ou des courriers.

3.3.1 Ouverture des candidatures et intégration dans le SAD

Pour ouvrir les candidatures, il faut se rendre sur le SAD, dans l'onglet **DEPOTS** et procéder à une ouverture des plis classique



The screenshot shows the SAD interface for 'sad-gaz-electricite-2025'. The top navigation bar includes 'RÉSUMÉ', 'DOCUMENTS ET QUESTIONS', 'DÉPÔTS' (selected), 'FINALISATION', and 'CONSULTATIONS ASSOCIÉES'. Below this, there are sub-tabs: 'REGISTRE DES DÉPÔTS', 'ÉCHANGES AVEC LES FOURNISSEURS', 'DÉCISION', and 'COURRIER'. The main content area is titled 'Ouverture des plis sur serveur sans utilisation de Java:' and contains three buttons: 'Ouvrir les plis' (with an 'OUVRIR' button), 'Télécharger les plis' (with 'TÉLÉCHARGER LES PLUS' and 'SUPPRIMER LES PLUS' buttons). Below this, there is a section for 'Ouverture des plis sur le poste avec utilisation de Java:' with a 'Téléchargez le séquestre' button and a 'GÉNÉRER' button.

Pour intégrer ou refuser l'entreprise sur le SAD, il faut se rendre dans l'onglet **DÉCISION** et indiquer si l'entreprise est retenue ou non.

Ceci n'envoie aucun mail, mais permettra de sélectionner automatiquement l'entreprise dans le marché spécifique qui suit.



Lot	Entreprise	Statut	Actions
Lot 1 - Gaz	CERTEUROPE	Refusée	Statuer, Attestations
	ENTREPRISE GB 251105	Acceptée	Statuer
	ENTREPRISE FICTIVE 07	Acceptée	Statuer, Attestations

En cours de SAD, il est possible de revenir sur la sélection pour retirer une entreprise qui se trouvait dans le SAD, ou en inclure une.

3.3.2 Mettre en ligne un marché spécifique

3.3.2.1 Création du marché spécifique

Pour créer un marché spécifique, il faut que toutes les entreprises ayant déposé leur candidature soient acceptées ou refusées dans le SAD. Si une entreprise est encore en statut **En attente**, il ne sera pas possible de créer un marché spécifique sur le SAD, ou le lot si le marché est alloti.

Pour créer un marché spécifique :

- Se rendre sur le SAD, dans l'onglet **CONSULTATIONS ASSOCIÉES**
- Cliquer sur le bouton **AJOUTER UNE CONSULTATION**



Date de création	Objet	Référence	Date limite	Statut	Visualiser
14/07/2025 11:00	Marché spécifique Lot 2	lot2-20250711	14/07/2025 11:00	Terminé	Visualiser
23/10/2025 15:09	Test marché spécifique Lot 2	spec-lot2-20251022	23/10/2025 15:09	Terminé	Visualiser

- Renseigner l'objet et la référence du marché spécifique

www.omnikles.com – www.odrive.com

Omnikles – 26, rue du Faubourg Poissonnière – 75010 Paris, France

- Sélectionner le ou les lots du marché spécifique si le SAD est alloti

Ajouter une consultation ✕

SÉLECTIONNER UN LOT

OBJET DU MARCHÉ

RÉFÉRENCE DU MARCHÉ

LISTE DES LOTS *

- Sélectionner un lot -

ANNULER VALIDER

Rappel : toutes les entreprises devront être acceptées ou refusées sur le SAD ou le lot pour pouvoir créer un marché spécifique

- Dans la fenêtre qui s'ouvre, compléter les informations de date limite pour la réponse et éventuellement les questions, puis intégrer les documents de la consultation pour ce marché spécifique

Étape 1 : Description

1.5 Date limite de remise
Les fournisseurs pourront déposer leur réponse jusqu'au

La date limite de remise est dans 13 jours

1.6 Date limite des questions (optionnel)
Les fournisseurs pourront poser une question jusqu'au

OK

Étape 2 : Partage des documents

Sélectionnez les documents que vous souhaitez mettre à disposition des fournisseurs.
Pensez à donner des intitulés explicites aux fichiers.
Les documents seront visibles une fois la consultation publiée.

6/8 SUPPRIMER

- Il est possible de publier directement le marché spécifique, ou de cliquer sur **COMPLÉTER MA CONSULTATION** pour vérifier que la liste des entreprises est correcte.

Étape 4 : Publication

En résumé

Vous avez créé un SAD sous la référence **spécifique-lot1-2026**.

1 document pourra être téléchargé.

Les fournisseurs auront jusqu'au **30/04/2026 à 20:00** pour remettre leur proposition.

Avant de publier votre consultation, vous pourrez paramétrer les options avancées : accord cadre, lots, planification, journaux, DUME...

COMPLÉTER MA CONSULTATION

Publication immédiate

Publier la consultation immédiatement et ne pas utiliser les options avancées (accord cadre, lots, planification, journaux, DUME...)

3.3.2.2 Vérification des entreprises sélectionnées avant publication

Pour vérifier les entreprises sélectionnées :

- Cliquer dans la fenêtre précédente sur **COMPLÉTER MA CONSULTATION**.
- Dans la fenêtre qui s'ouvre, cliquer sur ENTREPRISES pour voir la liste des entreprises sélectionnées.
- En cliquant sur CONTACTS, il est possible de visualiser la liste des contacts de l'entreprise qui recevront les mails informant de la mise en ligne du marché spécifique.

spécifique-lot1-2026
Marché spécifique lot 1

OPTIONS AVANCÉES ENTREPRISES LOTS JOURNAUX DUME ALERTES

i Sélectionnez les entreprises qui seront sollicitées sur cette consultation. Les entreprises doivent faire partie de vos fournisseurs.

INFORMATIONS CONTACTS

Nom	Identifiant	Ville	Pays	
ENTREPRISE T21105	12345678021105	PARIS	France	<input type="button" value="CONTACTS"/>
ENTERPRISE GB 251105	ENTERPRISEGB251105	LONDON	Royaume-Uni	<input type="button" value="CONTACTS"/>
ENTREPRISE FICTIVE 07	12345678900007	TULLE	France	<input type="button" value="CONTACTS"/>

Si la liste des entreprises est incorrecte : il faut supprimer cette consultation avant la publication, puis revenir sur le SAD pour modifier la liste des entreprises intégrées dans le SAD.

3.3.2.3 Publication du marché spécifique

En cliquant sur PUBLICATION IMMEDIATE ou sur PLANIFIER LA PUBLICATION, le marché spécifique sera publié :

- Les contacts des entreprises sélectionnées recevront un mail les informant de la mise en ligne du marché spécifique
- Seules les entreprises sélectionnées pourront accéder au marché spécifique

Toutes les fonctionnalités classiques d'une consultation sont disponibles sur le marché spécifique :

- Modifications de la date limite et/ou des documents de consultation
- Questions pour les entreprises et réponses publiques ou privées

Quand la DLRO (Date Limite de Remise des Offres) du marché spécifique est dépassée :

- Ouverture des plis
- Echanges avec les entreprises et envoi de courrier

3.3.2.4 Vérification des entreprises sélectionnées après la publication

Durant la publication, il est possible de vérifier la liste des entreprises sélectionnées en se rendant sur l'onglet **DEPOT**, puis le sous-onglet **DECISION**.



Entreprise	Statut	Actions
ENTREPRISE GB 251105	En Attente	  
ENTREPRISE FICTIVE 07	En Attente	  
ENTREPRISE T21105	En Attente	  

OMNIKLES

une société du groupe Oodrive

26, rue du Faubourg Poissonnière
75010 Paris - France
www.oodrive.com



FRANCE - BELGIUM - GERMANY - HONG KONG - SPAIN - SWITZERLAND - BRAZIL



OMNIKLES